



DEMANDE DE DEROGATION SCOLAIRE

Pour des personnes
n'habitant pas la commune de Senlis

Pièces à fournir pour constitution du dossier :

- **L'avis favorable du Maire de la Commune de résidence (formulaire joint)**
- Fiche de renseignements pour inscription scolaire complétée, datée et signée, accompagnée des pièces obligatoires à fournir (indiquées sur la fiche).
- Lettre des parents, **motivée**, adressée à Madame le Maire de Senlis et donnant le maximum de renseignements utiles à la compréhension des motifs de la demande de dérogation, accompagnée de tout document(s) justificatif(s) (attestation sur l'honneur de garde, attestation de l'employeur,...)
- Pour les autres enfants de la famille : **où sont-ils scolarisés ?** (déclaration sur l'honneur)

Le dossier **complet** doit parvenir en Mairie **avant le 30 avril 2023**

Le service des affaires scolaires vous accueille
du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00.
Contact : Mme Aline BINOT
Tél. : 03.44.32.00.76.
Courriel : affaires.scolaires@ville-senlis.fr